

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE LE 3 MAI 2021**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 3 mai 2021, en téléconférence, à compter de 19 h 30.

Présents en téléconférence sont Mesdames les Conseillères Martine Bouchard et Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers Simon Brochu, Christopher Astle et Raynald Banville formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Carolle-Anne Dubé.

Est aussi présent, en téléconférence : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

**1. Ouverture de l'assemblée.**

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**  
**RÉSOLUTION #21-05-59**

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

**RÉSOLUTION #21-05-60**  
**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de :**
  - 3.1** La séance régulière tenue le 12 avril 2021;
  - 3.2** La séance extraordinaire tenue le 19 avril 2021;
- 4. Rapports mensuels du Conseil d'arrondissement et des comités :**
  - 4.1** Conseil d'arrondissement MacNider;
  - 4.2** Comité local de développement;
  - 4.3** Comité des Loisirs;
  - 4.4** Comité de la bibliothèque;
  - 4.5** Comité d'embellissement.
- 5. Trésorerie**
  - 5.1** Comptes fournisseurs;
- 6. Administration**
  - 6.1** Avis de motion Règlement # 21-154 qui amende le règlement #18-123 sur la gestion contractuelle;
  - 6.2** Dépôt du rapport 2020 sur l'application du règlement de gestion contractuelle;
  - 6.3** Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Entretien des routes locales- Attestation des travaux;
  - 6.4** Adoption du règlement # 21-151 modifiant le règlement 16-99 concernant les animaux sur le territoire de Métis-sur-Mer;
  - 6.5** Avis de motion du règlement no 21-152 concernant les nuisances publiques ;
  - 6.6** Avis de motion concernant le règlement d'emprunt 21-153 décrétant une dépense et un emprunt de 1 895 600 \$ pour des travaux de pavage sur la route McLaren et la route MacNider;
  - 6.7** Vente d'un terrain à 1\$ à la succession de Mme Simone Lebel;
- 7. Travaux publics**
  - 7.1** Accepter la soumission pour refaire les trottoirs;
  - 7.2** Accepter la soumission pour refaire la toiture de l'Hôtel de Ville et des bâtiments d'eau potable;
  - 7.3** Achat et vente d'équipements aux travaux publics;
- 8. Urbanisme**
  - 8.1** Adoption du règlement numéro 21-149 modifiant divers éléments du règlement 08-37 relatif au plan d'urbanisme;
  - 8.2** Adoption du règlement numéro 21-150 modifiant divers éléments du règlement de zonage numéro 08-38;
- 9. Service incendie et sécurité civile**

Rien

**10. Loisirs et cultures**

Rien

**11. Périodes de questions**

**12. Levée de la séance**

**3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE:**

**3.1 La séance régulière tenue le 12 avril 2021.**

**RÉSOLUTION #21-05-61**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 12 AVRIL 2021**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 12 avril au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

**3.2 La séance extraordinaire tenue le 19 avril 2021.**

**RÉSOLUTION #21-05-62**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 19 AVRIL 2021**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 19 avril au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

**4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.**

**4.1 Conseil d'arrondissement MacNider**

Mme Rita D. Turriff membre du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités à l'assemblée du 3 mai 2021, soit :

- Règlement # 21-151 modifiant le règlement 16-99 concernant les animaux sur le territoire de Métis-sur-Mer;
- Promesse d'achat à Place des Marronniers;
- Adopter le protocole d'entente pour services intermunicipaux;

La date de la prochaine réunion est le lundi 7 juin 2021 à 18h30 au bureau municipal ou en téléconférence.

**4.2 Comité de développement**

Il y aura un AGA le 12 mai prochain mais seulement les administrateurs y seront invités.

**4.3 Comité des Loisirs**

Le comité assiste Isabelle pour la préparation du terrain de jeux ainsi que la préparation de la fête de la Saint-Jean.

**4.4 Comité de la bibliothèque**

Rien de nouveau. Mme Martine Bouchard souligne que les administrateurs de la bibliothèque apprécient grandement le don de 1 000 \$ du conseil pour l'achat de livre en français.

**4.5 Comité d'embellissement**

Mai est le mois de l'arbre, donc cette année il y aura distribution d'arbres au bureau municipal, le samedi 29 mai de 9h00 à 12h00. Premier arrivé, premier servi.

## **5. TRÉSORERIE**

### **5.1 Comptes fournisseurs.**

#### **RÉSOLUTION #21-05-63** **COMPTES FOURNISSEURS**

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés d'avril 2021 pour un montant de 85 760.50 \$ adopte la liste des comptes à payer d'avril 2021 pour un montant de 24 490.29 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes. Le trésorier certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

## **6. ADMINISTRATION**

### **6.1 Avis de motion Règlement # 21-154 qui amende le règlement #18-123 sur la gestion contractuelle.**

#### **RÉSOLUTION #21-05-64** **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 21-154 QUI AMENDE LE RÈGLEMENT #18-123 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Avis de motion est donné par M. le Conseiller Raynald Banville afin d'adopter à une séance ultérieure le Règlement # 21-154 qui amende le règlement #18-123 sur la gestion contractuelle. Cette modification a pour but de hausser le seuil maximal de la dépense pour la passation d'un contrat de gré à gré et à pour objectif de favoriser l'achat de biens et de services québécois. Le projet de règlement est déposé séance tenante.

### **6.2 Dépôt du rapport 2020 sur l'application du règlement de gestion contractuelle.**

#### **RÉSOLUTION #21-05-65** **DÉPÔT DU RAPPORT 2020 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte le dépôt du rapport 2020 sur l'application du règlement de gestion contractuelle par le Directeur général.

### **6.3 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Entretien des routes locales- Attestation des travaux.**

#### **RÉSOLUTION #21-05-66** **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES- ATTESTATION DES TRAVAUX.**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports (MTQ) a versé une compensation de 134 428 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme et le montant total des dépenses admissibles de 284 976 \$, inscrit à la page 51-4 du rapport financier;

**CONSIDÉRANT QUE** la compensation annuelle allouée à la Ville de Métis-sur-Mer vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le Conseiller Christopher Astle et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales.

**6.4 Adoption du règlement # 21-151 modifiant le règlement 16-99 concernant les animaux sur le territoire de Métis-sur-Mer.**

**RÉSOLUTION #21-05-67**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT # 21-151 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 16-99 CONCERNANT LES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE MÉTIS-SUR-MER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Métis-sur-Mer désire modifier le règlement concernant les animaux sur son territoire afin de permettre aux résidents d'être propriétaires d'un maximum de poules ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion accompagné d'un projet de Règlement a été préalablement donné par Mme la Conseillère Martine Bouchard à la séance de ce conseil tenue le 12 avril 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** copie du présent Règlement était disponible au plus tard deux (2) jours avant la présente séance auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** copie du présent règlement était à la disposition du public sur le site internet de la Ville dès le début de la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et adopté à la majorité que le présent règlement soit et est adopté tel que déposé.

**6.5 Avis de motion du règlement no 21-152 concernant les nuisances publiques.**

**RÉSOLUTION #21-05-68**

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO 21-152 CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES**

Avis de motion est donné par m. LE Conseiller Simon Brochu afin d'adopter à une séance ultérieure le Règlement # 21-152 concernant les nuisances publiques. Le Conseil considère opportun de modifier les règles relatives aux armes à feu et d'étendre et préciser les règles applicables en matière de nuisances, notamment en matière de bruit, de propreté et de civilité.

**6.6 Avis de motion concernant le règlement d'emprunt 21-153 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de pavage sur la route McLaren et la route MacNider.**

**RÉSOLUTION #21-05-69**

**AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 21-153 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA ROUTE MCLAREN ET LA ROUTE MACNIDER**

Monsieur Raynald Banville conseiller, par la présente :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 21-153 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de pavage sur la route McLaren et la route MacNider.

Dépose le projet du règlement numéro 21-153 intitulé Règlement d'emprunt 21-153 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de pavage sur la route McLaren et la route MacNider.

**6.7 Vente d'un terrain à 1\$ à la succession de Mme Simone Lebel.**

**RÉSOLUTION #21-05-70**

**VENTE D'UN TERRAIN À 1\$ À LA SUCCESSION DE MME SIMONE LEBEL**

**CONSIDÉRANT QUE** suite au dépôt de la réforme cadastrale, un terrain vacant portant le # de lot 6 205 848, de 2 863 m<sup>2</sup> est maintenant propriété de la Ville de Métis-sur-Mer ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce terrain cause préjudice aux propriétaires actuels pour la vente de leur immeuble ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer cède pour 1\$ ce terrain portant le # de lot 6 205 848 à la succession de Mme Simone Lebel et la succession s'engage à payer tous les frais reliés à cette vente. Aussi, le conseil nomme le Directeur général pour signer les documents de vente au nom de la Ville.

## **7. TRAVAUX PUBLICS**

### **7.1 Accepter la soumission pour refaire les trottoirs.**

#### **RÉSOLUTION #21-05-71**

#### **ACCEPTER LA SOUMISSION POUR REFAIRE LES TROTTOIRS**

À la suite de la réception de deux soumissions pour la réfection des trottoirs, il est proposé par Mme la Conseillère Martine bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer donne le contrat de réfection des trottoirs à Simoneau Excavation aux tarifs inscrit dans la soumission datée du 25 mars 2021.

### **7.2 Accepter la soumission pour refaire la toiture de l'Hôtel de Ville et des bâtiments d'eau potable.**

#### **RÉSOLUTION #21-05-72**

#### **ACCEPTER LA SOUMISSION POUR REFAIRE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE ET DES BÂTIMENTS D'EAU POTABLE**

À la suite de la réception de deux soumissions pour la réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville ainsi que trois bâtiments du réseau d'eau potable, il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer donne le contrat de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville ainsi que trois bâtiments du réseau d'eau potable à Toiture Karol Francis aux prix suivants : Hôtel de Ville : 25 786.60 \$ plus taxes et les trois bâtiments du réseau d'aqueduc : 5 830 \$ plus taxes.

### **7.3 Achat et vente d'équipements aux travaux publics.**

#### **RÉSOLUTION #21-05-73**

#### **ACHAT ET VENTE D'ÉQUIPEMENTS AUX TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer achète une boîte de camion d'une valeur de 2 800 \$, avec le protecteur de cabine et le rail sur le dessus de la boîte, vend une pelle pour le prix de 2 800 \$ avec l'attache avant et vend une saleuse pour le prix de 1 500 \$. Ces transactions se font avec Camion Commerciaux Lemieux.

## **8. URBANISME**

### **8.1 Adoption du règlement numéro 21-149 modifiant divers éléments du règlement 08-37 relatif au plan d'urbanisme.**

#### **RÉSOLUTION #21-05-74**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 21-149 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT 08-37 RELATIF AU PLAN D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier son plan d'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1, article 109 et les suivants) ;

**CONSIDÉRANT QU'** un nouveau cadastre est entré en vigueur et que par conséquent les plans doivent être ajustés à ce cadastre rénové;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire ajouter une rue projetée;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné le 15 mars 2021;

**CONSIDÉRANT QU'** un projet de règlement a été adopté le 15 mars 2021;

**CONSIDÉRANT QU'** une consultation écrite a été tenue;

#### **POUR CES MOTIFS**

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement numéro 21-149 tel que déposé.

### **8.2 Adoption du règlement numéro 21-150 modifiant divers éléments du règlement de zonage numéro 08-38.**

#### **RÉSOLUTION #21-05-75**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 21-150 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 08-38**

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

**CONSIDÉRANT QU'** un nouveau cadastre est entré en vigueur et que par conséquent les plans doivent être ajustés à ce cadastre rénové ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire ajouter une rue projetée ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire soustraire à l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) certaines portions de territoire ne démontrant pas d'intérêt historique ou architectural ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire autoriser les tours de télécommunication dans la zone 3 (FRT) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire permettre les résidences de tourisme et les établissements de résidences principales dans toutes les zones résidentielles, multifonctionnelles et commerciales;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire autoriser les yourtes comme abri sommaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire permettre certains commerces à caractère domestique dans une zone de villégiature à proximité de la route 132 ;

**CONSIDÉRANT QU'** avis de motion a été donné le 15 mars 2021 ;

**CONSIDÉRANT QU'** un projet de règlement a été adopté le 15 mars 2021 ;

**CONSIDÉRANT QU'** une consultation écrite de 15 jours a été tenue ;

**CONSIDÉRANT QU'** un second projet de règlement a été adopté le 12 avril 2021 ;

**CONSIDÉRANT QU'** aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement numéro 21-150 tel que déposé.

**9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

Rien

**10. LOISIRS ET CULTURE**

Rien

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question écrite reçue des citoyens par courriel, par la poste ou au bureau.

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION #21-05-76**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Simon Brochu propose que la présente séance soit levée à 19h50.

---

Carolle-Anne Dubé, mairesse

---

Stéphane Marcheterre,  
Directeur Général et secrétaire-trésorier